



ARRETE DU MAIRE N°2025_59 **Portant autorisation de puisage**

Le Maire de la commune de Corcoué-sur-Logne,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la route ;

VU l'arrêté 2024_130 en date du 3 octobre 2024 ;

CONSIDERANT que les études réalisées sur le réseau d'assainissement collectif sont terminées, le puisage dans l'ouvrage situé rue de la Poste est de nouveau autorisé ;

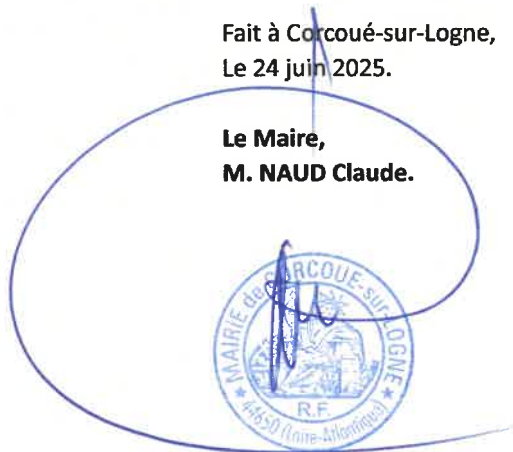
ARRETE

Article 1^{er} : L'usage du puits situé rue de la Poste est de nouveau autorisé à partir 24 juin 2025 à seule fin d'arrosage.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Corcoué-sur-Logne, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, tout agent de force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Corcoué-sur-Logne,
Le 24 juin 2025.

Le Maire,
M. NAUD Claude.



Ampliation :

- Gendarmerie (Brigade de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu)
- Délégation du pays de Retz
- Demandeur

Publié sur le site internet ou notifié le : 24 JUIN 2025

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il a été rendu exécutoire.